



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4744

Approbation d'une convention de dépôt d'un fonds de photographies et documents annexes d'Argam Ayzavian par l'Union internationale des organisations Terre et Culture (UIOTC) à la bibliothèque municipale de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4744 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DÉPÔT D'UN FONDS DE PHOTOGRAPHIES ET DOCUMENTS ANNEXES D'ARGAM AYZAVIAN PAR L'UNION INTERNATIONALE DES ORGANISATIONS TERRE ET CULTURE (UIOTC) À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Union internationale des organisations Terre et Culture (UIOTC), association régie par la loi de 1901, a pour objectif de valoriser le patrimoine culturel arménien. Dans le cadre de ses missions, elle réalise des chantiers de restauration ou de reconstruction de monastères, églises, écoles en Iran, Syrie, en République d'Arménie et en Turquie et cherche également à préserver la documentation photographique constituée principalement dans la seconde moitié du 20^e siècle et rassemblant les images de monuments arméniens qui ont pour la plupart aujourd'hui disparu.

C'est le cas notamment du fonds d'environ 25 000 pièces (négatifs noir et blanc, diapositives, tirages papier) constitué par Argam Ayzavian, historien et journaliste, qui a effectué des missions photographiques entre 1965 et 1987, dans la région du Nakhitchevan, en Arménie et en Géorgie. Les images qu'il a réalisées sur les monuments arméniens du Nakhitchevan (sites, églises, monastères, stèles, pierres tombales...) sont devenues des témoignages irremplaçables car la plupart des monuments ont été détruits entre 1998 et 2006 par les autorités azerbaïdjanaises.

L'UIOTC s'est rapprochée de la bibliothèque municipale de Lyon afin d'envisager le dépôt de ce fonds de documents originaux, au sein de ses collections et ainsi en assurer la conservation et la valorisation.

Ce fonds est constitué de plusieurs collections originales, dont la première, celle d'Argam Ayzavian, est composée de 6 095 négatifs noir et blanc, 3 190 diapositives, 13 675 tirages papier et 1 433 autres documents, soit un total de 24 393 unités, sous forme d'originaux accompagnés de leur reproduction numérique, d'une part en haute définition et, d'autre part, en 150 dpi filigranée aux fins de consultation.

La bibliothèque municipale de Lyon accueille des collections patrimoniales de toute époque (du 5^e au 21^e siècle) et de tout support qu'elle conserve et signale soigneusement, constituant ainsi un ensemble qui ne cesse de s'enrichir et qui témoigne de l'activité et du rayonnement de la ville au niveau local comme international.

Aussi, compte tenu de l'intérêt de ce fonds photographique, il est proposé de conclure, entre la Ville de Lyon / bibliothèque municipale et l'UIOTC, une convention de dépôt pour une durée initiale de 10 ans.

Vu ladite convention de dépôt ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt d'un fonds de photographies et documents annexes d'Argam Ayzavian à la bibliothèque municipale de Lyon, établie entre l'Union internationale des organisations Terre et Culture (UIOTC) et la Ville de Lyon / bibliothèque municipale de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les autres documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER